

Point rajouté au Conseil communal du 30 avril 2008 :

Elaboration d'un plan de prévention de déchets pour Chastre

Proposition de délibération :

- Vu le Code la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30
- Vu l'augmentation de la quantité des déchets produits par les habitants et les collectivités de Chastre, passant de 475 Kg en 2003 à 581 Kg en 2006 par habitant
- Vu l'augmentation du prix du traitement des déchets tant à l'incinération que d'autres méthodes
- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 mars 2004 interdisant la mise en centre d'enfouissement technique de certains déchets
- Vu les dispositions européennes ayant mené à la fin de la mise en décharge des déchets ménagers bruts depuis le 1^{er} janvier 2008
- Vu également les dispositions européennes prévoyant pour 2010 la fin de la présence de déchets organiques parmi les déchets traités par incinération
- Attendu qu'il convient d'alléger la quantité et le coût de la mise en déchets,

le Conseil communal, après en avoir délibéré, décide :

A.

- De mener des campagnes régulières sur l'éco-consommation, auprès du grand public, des associations et des écoles de Chastre. L'éco-consommation part de l'idée simple que le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit.
- Ces campagnes fourniront donc des conseils simples pour éviter les emballages, préférer l'achat de produits en vrac etc. La Commune s'appuiera sur les travaux déjà réalisés par diverses associations (comme le réseau Eco-consommation, Inter-Environnement etc.) pour sensibiliser par le biais de toutes boîtes et dans les Infos Communales.
- La Commune montrera l'exemple en triant et en utilisant des produits recyclables lors de ses manifestations et dans ses locaux.

В.

 De favoriser la réutilisation et le tri des matériaux (verre par le biais des vidanges consignées mais aussi vêtements, équipements etc. par le biais de la valorisation du seconde main, des greniers). A cette fin, le Collège communal prendra contact avec les communes voisines afin d'étudier la possibilité de développer, avec l'IBW, une ressourcerie pour les objets mis en collecte d'encombrants.

C.

 De développer différentes méthodes afin de supprimer la mise en décharge et de valoriser les déchets organiques (qui composent 45 % des poubelles): le compostage avec la re-démarrage de la formation par des maîtres composteurs; l'octroi de primes pour l'achat de fûts de compostage; la stimulation du petit élevage.

D.

 De préparer l'adoption de la poubelle à puces (comme à Gembloux) et d'organiser un concours de réduction des poids des poubelles.

E.

• De fixer un objectif de réduction du tonnage des déchets pour la fin de 2008, et à nouveau pour fin 2009.